

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 61 (1999)

**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Prévention des accidents

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



*Des machines sûres et des équipements appropriés augmentent la qualité du travail et reflètent un professionnalisme certain.*

## Travaux et commune **La sécurité? Toujours plus importante**

*Hans Stadelmann, SPA*

**Les prestations que les agriculteurs fournissent en dehors du secteur agricole sont de plus en plus nombreuses: coupes d'arbres, entretien de haies, de bordures de routes ou de rivières, collecte de déchets verts, compost, préparation de bois de chauffage, évacuation de la neige, etc. Qu'en est-il de la sécurité?**

Afin d'éviter toute surprise désagréable, l'agriculteur doit réfléchir un tant soit peu aux questions de sécurité car son nouvel environnement professionnel, assez différent du sien, se situe très souvent dans une zone publique avec des rues à proximité et sous l'œil (critique) des passants!

### **Des machines et des appareils sûrs**

Garantir sa propre sécurité et celle des tiers signifie qu'il ne faudra utiliser que des machines et des appareils en bon état de fonctionnement qui répondront à la situation actuelle de la technique. Des protections défectueuses ou manquantes, un volume de bruit et des immissions de gaz ou de fumées dépassant les normes, des outils et des appareils mal entretenus, menacent autant la santé que l'environnement. Ils seront à proscrire car ce genre de négligences donnent une impression peu professionnelle de l'approche du travail.

*Bruits et gaz d'échappement: ne pas se protéger aura tôt ou tard des effets néfastes.*

### **Marquer sa présence**

Vu la présence de tiers sur la voie publique, la pratique d'une activité professionnelle en bordure de route demande une signalisation claire. Il est donc impératif de baliser les secteurs en cas de coupes de bois ou d'entretien de haies ou d'arbres. Le matériel adéquat comprendra des signaux annonçant les chutes, des lumières clignotantes et des rubans de sécurité. Signaler uniquement l'emplacement ne suffira pas: les vêtements en matériel réfléchissant sont d'une efficacité indiscutable.

*Matériel de signalisation et pose de barrages pour protéger les tiers.*



### **Protection physique**

L'équipement de sécurité approprié pour se servir d'une tronçonneuse ou de toute autre machine munie d'un moteur est capital: protections de l'ouïe, casque, masque à poussière, gants, pantalon résistant aux coupures et chaussures de sécurité ne sont pas un luxe mais des articles d'utilité courante.

Quant aux échelles, il ne faut utiliser que celles destinées à un usage déterminé. Selon la nature du sol, la sécu-

rité antiglisse est assurée par des pointes ou par des caoutchoucs. Pour la cueillette des fruits, il existe une ceinture qui maintient la corbeille (et libère les mains) et renforce la sécurité. De même pour tous les travaux à exécuter au silo ou à la charpente: un baudrier, à l'exemple des varappeurs, préservera l'agriculteur de chutes éventuelles.

### **Véhicules**

Pour les travaux communaux, tous les véhicules devront répondre aux prescriptions de sécurité émises par la Loi sur la circulation routière. Vouer une grande attention à l'équipement extérieur est primordial: rétroviseurs rétractables, signaux pour roues jumelées et panneaux rayés rouge-blanc pour outils tirés feront partie de l'équipement usuel des véhicules. Les nouveaux panneaux triangulaires – très visibles – signalent clairement la présence de véhicules agricoles roulant à faible allure. Quant aux trains routiers, seuls les véhicules équipés de freins à air comprimé ou de freins hydrauliques entreront en ligne de compte. Seules des installations de freins répondant aux normes en vigueur seront à même d'assurer un freinage coordonné et sûr.

